

Toujours des questions et des questions ...

Par **AurelieD**, le **30/01/2008** à **08:53**

Bonjour !

Hé oui, j'ai hélas toujours des questions à vous poser avant même de commencer ma première année de la capacité en droit (j'attends toujours mon inscription).

Contentez-vous plutôt de me répondre avant de me dire que je suis timide, ou autres mais ceci n'a donc rien à voir, j'ai une soif de savoir ...))) Et extrêmement curieuse ... lol En attendant, j'en profite de poser les questions à vous puisque vous y connaissez ...)))

[u:3ldmuu4n]Alors, je commence[/u:3ldmuu4n] :

- Si on échoue à l'oral mais réussit seulement à l'écrit, y a des chances de réussir quand même la première année ? Comme oral échoué, puis rattrapé par l'écrit.

- Y a t'il du rattrapage si on échoue les épreuves de première année ?

- C'est seulement à partir du note 10 qu'on réussit la première année ? (Question bête mais sachant que la capacité en droit n'est pas facile)))

- Est-ce qu'il existe des fiches et annales d'examens passés de l'année dernière afin que je puisse voir à quoi cela ressemble ? (Je ne sais pas si c'est comme en BEP ou en BAC). En aviez-vous ? Pourriez-vous me montrer une exemple ? (Je parle surtout de première année, lol).

Je crois que c'est tout mais si j'ai d'autres questions, je reprends ce post.)))

Encore merci d'avoir à supporter mes questions, lol.

Aurélie.

PS : J'ai tendance à aimer me préparer largement à l'avance , je suis très carré là-dessus, en vue que j'ai déjà commandé le livre BA.b.a de Droit pour une mise à niveau (ouvert à tout public : Concours administratif, capacité en droit, BTS tertiaire, ainsi que les curieux du droit).

-

Par **Morsula**, le **30/01/2008** à **20:11**

Coucou,

Le site www.avenircapacitestrasbourg.com est pas trop mal fait, tu trouvera des conseils pratiques, des informations sur la capacité et des sujets d'examen type pour la première et deuxième année en cliquant sur les liens correspondants dans le menu. Mais tu n'as pas de souci à te faire, il suffira de bosser sérieusement la méthodologie et apprendre les cours en

se faisant des fiches de synthèses et en s'ouvrant sur la culture générale. Bon courage

Un forum est disponible aussi (d'éventuelles informations ou témoignages d'étudiants peuvent s'y trouver, j'imagine) sur www.avenircapacitestrasbourg.com/forum

Par **AurelieD**, le **30/01/2008** à **20:19**

Merci Morsula, je vais de ce pas visiter le site, puis le forum bien que je reste fidèle à celui-ci. ;)

Image not found or type unknown

Encore merci.

EDIT :

Je me suis souvenue de ce forum, je m'y suis inscrite mais je ne reçois toujours pas la validation de la part de l'administrateur, ça a fait un bon moment, qui d'entre vous est inscrit sur le forum mentionné par Morsula ? Pourriez-vous, s'il vous plait, lui faire part de mon intention d'entrer sur son forum en attendant la validation de mon compte d'utilisateur ? Je vous remercie sincèrement par avance.

Par **Morsula**, le **30/01/2008** à **21:31**

Si tu trouves son e-mail quelque part tu peux toujours le contacter, je pense que ça ne lui proposera aucun problème de valider un compte d'utilisateur.

Par **AurelieD**, le **30/01/2008** à **23:50**

[quote="Morsula":1kspjk5v]Si tu trouves son e-mail quelque part tu peux toujours le contacter, je pense que ça ne lui proposera aucun problème de valider un compte d'utilisateur.[/quote:1kspjk5v]

L'administrateur du forum est aussi le créateur du site ? Est-ce la même personne ?

Si oui, je vais donc chercher son adresse électronique.

Par **Yann**, le **31/01/2008** à **06:55**

En principe oui, c'est la même personne.

Par **jeeecy**, le **31/01/2008** à **07:45**

en principe tu peux essayer l'adresse webmaster@nomdedomaine.com ou .fr

et tu remplace nomdedomaine.com par le nom de domaine réel

par exemple pour juristudiant : webmaster @ juristudiant.com (et tu tomberas sur Olivier)

Par **candix**, le **31/01/2008** à **14:39**

[quote="jeeecy":1xh9czsr]

par exemple pour juristudiant : webmaster @ juristudiant.com (et tu tomberas sur Olivier)[/quote:1xh9czsr]

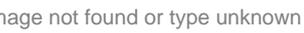
:D

chouette je vais aller l'inscrire sur des sites X 

remarque, vu comment nos boites sont déjà spammé c'est pas la peine

Par **AurelieD**, le **31/01/2008** à **15:10**

:)

Merci pour la réponse ! 

Lol, Candix.

Par **Murphys**, le **31/01/2008** à **18:02**

[quote="candix":2yk49pgs][quote="jeeecy":2yk49pgs]

par exemple pour juristudiant : webmaster @ juristudiant.com (et tu tomberas sur Olivier)[/quote:2yk49pgs]

:D

chouette je vais aller l'inscrire sur des sites X 

remarque, vu comment nos boites sont déjà spammé c'est pas la peine[/quote:2yk49pgs]

:roll: :roll:

Et c'est une modératrice en plus 

Par **Morsula**, le **31/01/2008** à **18:22**

[quote="Murphys":2m97gb25][quote="candix":2m97gb25][quote="jeeecy":2m97gb25]
par exemple pour juristudiant : webmaster @ juristudiant.com (et tu tomberas sur Olivier)[/quote:2m97gb25]

:D

chouette je vais aller l'inscrire sur des sites X 

remarque, vu comment nos boites sont déjà spammé c'est pas la peine[/quote:2m97gb25]

:roll: :roll:

Et c'est une modératrice en plus [/quote:2m97gb25]

Motion de censure !

:arrow:

Olivier, nous demandons la démission de ton gouvernement !!! 

Par **candix**, le **31/01/2008** à **18:59**

[quote="Morsula":7a31lir5][quote="Murphys":7a31lir5][quote="candix":7a31lir5][quote="jeeecy":7a31lir5]
par exemple pour juristudiant : webmaster @ juristudiant.com (et tu tomberas sur Olivier)[/quote:7a31lir5]

:D

chouette je vais aller l'inscrire sur des sites X 

remarque, vu comment nos boites sont déjà spammé c'est pas la peine[/quote:7a31lr5]

:roll: :roll:

Et c'est une modératrice en plus [/quote:7a31lr5]

Motion de censure !

:arrow:

Olivier, nous demandons la démission de ton gouvernement !!! [/quote:7a31lr5]

bon les apprentis dictateurs, si vous voulez régler vos comptes c'est la que ca se passe :

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=6756>

:twisted:

je vous attends 

Par **Ben Wawe**, le **02/02/2008** à **13:40**

Pour avoir son année, il faut avoir 10 aux deux premiers semestres : 10.00 c'est bon, 9.99 c'est fini (à Strasbourg, en tout cas, étant donné que nous n'avons pas de rattrapages). Le mieux est évidemment d'avoir plus, déjà parce que ça fait toujours plaisir, parce que ça fait du bien dans les dossiers après (mais la première année n'est pas très regardée) et parce que si le système de compensation existe dans ta fac, cela peut beaucoup aider.

Pour les annales, je sais qu'il existe plein de petits livres en vente qui peuvent aider, mais dans ma fac, l'Amicale de Droit récolte les sujets d'examens des années précédentes et les compile pour en faire des annales : ainsi, on sait ce que son prof a posé comme questions les années précédentes, et c'est bien pratique pour se préparer.

Par **Murphys**, le **02/02/2008** à **17:51**

[quote="Ben Wawe":3m3qc3e3]Pour avoir son année, il faut avoir 10 aux deux premiers semestres : 10.00 c'est bon, 9.99 c'est fini (à Strasbourg, en tout cas, étant donné que nous n'avons pas de rattrapages). [/quote:3m3qc3e3]

Juridiquement il s'agit bel et bien de rattrapages, ceux-ci étant organisés dans les un an suivant l'examen manqué.

Néanmoins le but poursuivi est le même, puisqu'il faut se réinscrire et payer à nouveau (illégal mais qui va aller se plaindre? C'est d'ailleurs pas le seul point d'illégalité dans cette fac..) Ce qu'il y'a de plus scandaleux c'est l'autre effet, relatif aux bourses puisque via ce système, c'est considéré comme un redoublement (nouvelle année scolaire) et donc certains ont vu leurs

bourses sautées...

Par **Ben Wawe**, le **03/02/2008** à **14:24**

:))

Ah, je vois que je ne suis pas le seul à être choqué par ça ! Image not found or type unknown

Je trouve ce système terriblement honteux, mais apparemment on n'a pas le droit de dire beaucoup de choses sur ça, c'est très dommage. J'ai moi-même redoublé ma première année avec 9.3 et 9.75 : même si ça m'a fait du bien de repiquer pour me prendre une baffe et me mettre à bien bosser, j'ai quand même dû payer ça et ça n'est pas donné !

Mais tu as raison, il y a beaucoup de choses troubles dans cette fac. A commencer par la "gentillesse" de Mme Cutajar envers certains Masters qui l'aident...

Par **Murphys**, le **03/02/2008** à **14:43**

Concernant Madame Cutajar et ses masters, elle a été blanchie malgré une forte pression contre elle notamment, et à raison ses élèves qu'elle négligeait beaucoup (11h de rattrapage shock:

de pénal la dernière semaine de cours Image not found or type unknown).

Coté illégalité, on peut citer l'amphi Athena construit sans autorisation et le fait que systématiquement les profs surveillent les épreuves qu'ils donnent, et que pour certains, ils font corriger leurs copies par leurs chargés de TD.

Par **Christine**, le **03/02/2008** à **16:57**

[quote="Murphys":1tpukkji]

Coté illégalité, (...) le fait que systématiquement les profs surveillent les épreuves qu'ils donnent, et que pour certains, ils font corriger leurs copies par leurs chargés de TD.[/quote:1tpukkji]

:shock:

Je n'ai pas compris : c'est illégal que les profs surveillent leurs épreuves ??? Image not found or type unknown

Et c'est illégal que les chargés de TD corrigent ? Quelqu'un peut m'expliquer SVP ?

Par **Murphys**, le **03/02/2008** à **17:40**

Je te réponds oui aux deux questions.

Par **Ben Wawe**, le **03/02/2008** à **19:26**

Pour la négligence de Mme Cutajar, je peux encore citer le fait qu'elle n'a fait que 3H30 de cours sur 6 pour le moment : je l'ai normalement, et elle est arrivée en retard et partie plus tôt la première fois, et n'a fait cours qu'une heure la deuxième. Néanmoins, elle se fait remplacée à cause de sa campagne, actuellement.

Je ne savais pas pour Athéna (quel amphi' pourri, d'ailleurs) mais j'avais déjà été surveillé par certains profs lors des examens. C'est toujours bon à savoir.

Par **fan**, le **03/02/2008** à **20:09**

Je suis également surveillée lors des examens pour ma part par des chargés de TD, pour les autres étudiants, il y a toujours un amphi surveillé par nos profs. Nos copies sont réparties entre les chargés de TD et nos profs pour les matières qui ont TD, quand aux autres matières ceux sont nos profs qui corrigent.

Notre prof de strate a déjà 8 heures de cours à rattraper, celui de finances publiques en est à

3h, celui de science pol. quand à lui, à 2h à rattraper. Image not found or type unknown

Par **Thibault**, le **03/02/2008** à **20:48**

Il n'est pas rare que certains profs donnent leurs copies à leurs chargés de TD, arrivés à un certain âge...

Néanmoins, avec le double degré de correction, qui est plus à même que les chargés de TD de faire une des deux corrections?

Par **fan**, le **03/02/2008** à **20:52**

:)

Nos profs ne sont pas vieux. Image not found or type unknown

Par **Christine**, le **04/02/2008** à **06:19**

[quote="Murphys":24a9uqa5]Je te réponds oui aux deux questions.[/quote:24a9uqa5]

Désolée, mais je ne comprends pas.

1°) Qui doit surveiller, si ce n'est pas les profs ?

2°) Pour les surveillances, comme pour les corrections, quel est le fondement ? Si des règles sont imposées sur les surveillances ou sur les corrections, elles doivent être écrites quelque part. Sinon, ce ne sont que des pratiques, rumeurs, sans force obligatoire.